



PROCHAINE SESSION : 18 mars 25 à mars 26

Par l'apprentissage

6 à 12

mois\*

PROCHAINE SESSION : 18 mars 25 à mars 26

Stagiaire de la formation professionnelle continue

3 à 12

Mois\*

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

## Diplôme d'Etat AES

délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé

# « Accompagnant Educatif et Social »

### Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Accompagnement de la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dépendante, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

### >>> DÉBOUCHÉS

TRAVAILLEUR SOCIAL EN :  
 STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE  
 ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION  
 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX  
 DOMICILE SECTEUR PRIVE/PUBLIC/ASSOCIATIF

### >>> POURSUITE D'ÉTUDES

AIDE-SOIGNANT  
 AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
 MONITEUR ÉDUCATEUR  
 TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE



A 6 mois

### >>> EVALUATION/VALIDATION

Validation certificative DE AES (diplôme de niveau 3) placée sous la responsabilité de Vivarais Formation : 5 blocs de compétences sont validés, les évaluations certificatives (écrites orales pratiques ou combinées) se déroulent tout au long de la formation. Chaque bloc acquis l'est à vie.

# VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | TOURNON-SUR-RHÔNE (07)

[www.vivarais-formation.com](http://www.vivarais-formation.com)

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026  
 Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région  
 Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente pédagogique :

Fabienne PENEL >>> [fabienne.penel@cneap.fr](mailto:fabienne.penel@cneap.fr)

Référente administrative :

Gislaine ENTRESSANGLE >>> [gislaine.entressangle@cneap.fr](mailto:gislaine.entressangle@cneap.fr)



[vivarais@cneap.fr](mailto:vivarais@cneap.fr)



PORTES OUVERTES : 18 JANV - 22 MARS - 12 AVRIL - 25 juin / REUNIONS EN VISIO : 19 FEVRIER - 21 MAI

# Accompagnant éducatif et social

Parcours complet

## CONTENU DE LA FORMATION

12 Mois  
567 h

Dates

<b>BLOC 1</b>	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne  AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence)	112 h  21 h	Juin à Octobre 25  Mars 26
<b>BLOC 2</b>	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	Octobre 25 à Décembre 25
<b>BLOC 3</b>	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	Mars 25 à Juillet 25
<b>BLOC 4</b>	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h	Octobre 25 à Mars 26
<b>BLOC 5</b>	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	Octobre 25 à Janvier 26

## >>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- **Pour les apprentis :** Remplir les conditions pour être éligible au contrat d'apprentissage.
- **Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :** structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, établissements et services médico-sociaux... et/ou un stage en entreprise (statut de stagiaire de la FPC)  
\* Voir le point accès à la formation ci-dessus

## >>> CONDITIONS D'ADMISSION ET DELAI D'ACCES

- **Âge :** à partir de 17 ans
- **Participation à la réunion d'information** et à l'entretien de vérification des prérequis :
  - Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français
  - Connaissance minimale du milieu professionnel
- **Accès à la formation :**
  - Etude du dossier d'inscription dans les 15 jours après réception du dossier complet
  - **Parcours Passerelle :** la durée peut être réduite en fonction des acquis déjà validés par le candidat (VAA : Valeur des acquis académiques) Décret N°2021-1133 du 30 août 2021  
⇒ Entretien de positionnement (dans les 15 jours après traitement du dossier)
  - **Parcours complet :**  
⇒ Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance (dans les 15 jours après traitement du dossier)  
**Règlement préalable de 70€**

## >>> MODALITÉS DE FORMATION (Cf. CGV)

- **Rentrée :** 18 mars 2025, apprentissage de 6 à 12 mois \* ou parcours de 3 à 6 mois\* \* Voir le point « conditions et délais d'accès »
- **Durée :** pour 12 mois, 567 h en centre et 840 h en stage (périodes de formation en milieu professionnel) ou alternance (situation d'emploi)
- **Alternance :** 1 semaine en centre/3 semaines en entreprise
- **Effectif minimum :** 20 apprenants
- **Moyens d'encadrement :** formation placée sous la responsabilité d'un formateur titulaire d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 7. Vivarais Formation satisfait aux obligations légales et réglementaires de déclaration préalable
- **Accompagnement dans la recherche d'entreprises**
- **Pédagogie interactive dispensée par des formateurs issus de différentes disciplines professionnelles du secteur médico-social**
- Diplôme pouvant être validé par la VAE (validation d'acquis de l'expérience) nous contacter.

## >>> MODALITES FINANCIERES (Cf. CGV)

- **Pour les apprentis, le coût de la formation est prise en charge par l'OPCO et la rémunération est versée par l'employeur**
- **Pour les stagiaires de la FPC,**  
⇒ **Le prix horaire de la formation en centre est de 12,60 €**  
⇒ **Financement possible :** Région, France Travail, Compte personnel de formation (CPF), OPCO (Projet de transition professionnelle)
- **Participation aux charges périphériques (suivant statut) :**  
**95 € parcours complet ou 40€ par bloc**



**PROCHAINE SESSION : 20 Octobre 25 à octobre 26**  
Par l'apprentissage

**6 à 12**  
mois\*

**PROCHAINE SESSION : 20 Octobre 25 à octobre 2026**  
Stagiaire de la formation professionnelle continue

**3 à 12**  
Mois\*

Délai d'accès minimum 15 jours avant date de démarrage selon nos conditions générales de vente

## Diplôme d'Etat AES

délivré par le ministère des Solidarités et de la Santé

# « Accompagnant Educatif et Social »

### Objectifs et attendus à l'issue de la formation :

- Accompagnement de la personne (de la petite enfance à la personne vieillissante) dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Accompagnement de la personne dépendante, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne
- Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention
- Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne

### >>> DÉBOUCHÉS

TRAVAILLEUR SOCIAL EN :  
STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE  
ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION  
ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX  
DOMICILE SECTEUR PRIVE/PUBLIC/ASSOCIATIF

### >>> POURSUITE D'ÉTUDES

AIDE-SOIGNANT  
AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE  
MONITEUR ÉDUCATEUR  
TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

### >>> EVALUATION/VALIDATION

Validation certificative DE AES (diplôme de niveau 3) placée sous la responsabilité de Vivarais Formation : 5 blocs de compétences sont validés, les évaluations certificatives (écrites orales pratiques ou combinées) se déroulent tout au long de la formation. Chaque bloc acquis l'est à vie.

Ref interne DEAES 12MOIS 102026 PFEN 13092021 V3.5 actualisée le 28/01/25 Cette version annule et remplace toutes les précédentes.

# VIVARAIS FORMATION

111 av. du 8 mai 1945 | **TOURNON-SUR-RHÔNE (07)**

[www.vivarais-formation.com](http://www.vivarais-formation.com)

LOCAUX ACCESSIBLES AUX PERSONNES PORTEUSES DE HANDICAP SENSORIEL OU MOTEUR

Association loi 1901 immatriculée sous le numéro SIRET : 38881118400026  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82070016507 auprès du préfet de région  
Auvergne-Rhône-Alpes. Ce n'est pas un agrément (art. L.6352-12 et L.6353,13 du code du travail).

## CONTACTEZ-NOUS AU 04 75 07 14 50



Référente pédagogique :

**Fabienne PENEL** >>> [fabienne.penel@cneap.fr](mailto:fabienne.penel@cneap.fr)

Référente administrative :

**Gislaine ENTRESSANGLE** >>> [gislaine.entressangle@cneap.fr](mailto:gislaine.entressangle@cneap.fr)



[vivarais@cneap.fr](mailto:vivarais@cneap.fr)



**PORTES OUVERTES : 22 MARS - 12 AVRIL - 25 juin / REUNIONS EN VISIO : 19 FEVRIER - 21 MAI**

# Accompagnant éducatif et social

Parcours complet

## CONTENU DE LA FORMATION

		12 Mois 567 h	Dates
<b>BLOC 1</b>	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 h	Juin à Octobre 26
	AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence)	21 h	Mars 26
<b>BLOC 2</b>	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 h	Octobre 25 à Janvier 26
<b>BLOC 3</b>	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 h	Avril à Juillet 26
<b>BLOC 4</b>	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 h	Janvier à Mars 26
<b>BLOC 5</b>	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 h	Octobre 25 à Janvier 26

### >>> PRE-REQUIS / PUBLIC VISE

- **Pour les apprentis :** Remplir les conditions pour être éligible au contrat d'apprentissage.
- **Avoir un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :** structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, établissements et services médico-sociaux... et/ou un stage en entreprise (statut de stagiaire de la FPC)

### >>> CONDITIONS D'ADMISSION ET DELAI D'ACCES

- **Âge :** à partir de 17 ans
- **Participation à la réunion d'information** et à l'entretien de vérification des prérequis :
  - Compréhension et intégration des consignes écrites et orales énoncées en français
  - Connaissance minimale du milieu professionnel
- **Accès à la formation :**
  - Etude du dossier d'inscription dans les 15 jours après réception du dossier complet
  - **Parcours Passerelle :** la durée peut être réduite en fonction des acquis déjà validés par le candidat (VAA : Valeur des acquis académiques) Décret N°2021-1133 du 30 août 2021
    - ⇒ Entretien de positionnement (dans les 15 jours après traitement du dossier)
  - **Parcours complet :**
    - ⇒ Epreuve orale d'admission de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale en alternance (dans les 15 jours après traitement du dossier)
    - Règlement préalable de 70€**

### >>> MODALITÉS DE FORMATION (Cf. CGV)

Rentrées >>> 20 octobre 2025, apprentissage de 6 à 12 mois \* ou parcours de 3 à 6 mois\*

>>> Mars 2026

\* Voir le point « conditions et délai d'accès »

- **Durée :** pour 12 mois, 567 h en centre et 840 h en stage (périodes de formation en milieu professionnel) ou alternance (situation d'emploi)
- **Alternance :** 1 semaine en centre/3 semaines en entreprise
- **Effectif minimum :** 20 apprenants
- **Moyens d'encadrement :** formation placée sous la responsabilité d'un formateur titulaire d'un diplôme du secteur médico-social de niveau 7. Vivaraï Formation satisfait aux obligations légales et réglementaires de déclaration préalable
- **Accompagnement dans la recherche d'entreprises**
- **Pédagogie interactive dispensée par des formateurs issus de différentes disciplines professionnelles du secteur médico-social**

### >>> MODALITÉS FINANCIÈRES (Cf. CGV)

- **Pour les apprentis, le coût de la formation est prise en charge par l'OPCO et la rémunération versée par l'employeur**
- **Pour les stagiaires de la FPC,**
  - ⇒ Le prix horaire de la formation en centre est de 12,60 €
  - ⇒ **Financement possible :** Région, France Travail, Compte personnel de formation (CPF), OPCO (Projet de transition professionnelle)
  - **Participation aux charges périphériques (suivant statut) :** 95 € parcours complet ou 40€ par bloc